

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le guide de vos démarches:

DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Se présenter en mairie à l'accueil Etat-Civil pour retirer l'imprimé et le compléter sur place

Les délais de reconstitution du livret de famille dépendent ensuite de la mairie :

Du lieu du mariage

Et de la mairie du lieu de naissance de ou des enfants

Service Etat-Civil : 02.38.79.33.00 – etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr